

1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 8 janvier 2020 à 19 h 00
Au Centre des Loisirs Saint-Louis-de-France, 1560 route de l'Église

PRÉSENCES:

M. Pierre Pelletier	Président
M ^{me} Andrée Blanchet	Vice-présidente
M. Walter Ouellet	Trésorier
M. Arnaud Desbiens	Secrétaire
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur
M. Bernard Drouin	Administrateur
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice

ABSENCES :

M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux membres et souligne la présence d'un groupe d'étudiants de l'école secondaire De Rochebelle.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout au point suivi de dossier de l'item Aménagement de jardins partagés et agriculture urbaine

RÉSOLUTION 20-01-01

SUR PROPOSITION DE M^{me} Andrée Blanchet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Guy Villeneuve, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 décembre 2019

RÉSOLUTION 20-01-02

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Andrée Blanchet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2019 tel que déposé.

Affaires découlant du procès-verbal

- Faisant suite à la présentation qu'elle a faite à la dernière assemblée au sujet de la piste cyclable M^{me} Aubin-Horth soumet une proposition.

Résolution 20-01-03

Concernant le projet de piste cyclable unidirectionnel en site propre sur les boulevards Neilson et Hochelaga

ATTENDU que l'avis technique de Vélo-Québec paru en 2015 « Révision du plan directeur du réseau cyclable de la ville de Québec » présentait ce projet de piste cyclable comme prioritaire (5^e plus haut score de priorité (« projet 3 Hochelaga »); ATTENDU que la Vision des déplacements à vélo de la ville de Québec parue en 2016 présente ce projet comme prioritaire (projet 43, « Boulevard Hochelaga / Boulevard Nelson »);

ATTENDU que le conseil de quartier de Saint-Louis a proposé en 2016 à la ville de Québec un parcours commençant sur le boulevard Nelson allant du boulevard Pie-XII jusqu'à la limite est du quartier sur le boulevard Hochelaga, une proposition basée elle-même sur le Plan directeur du réseau cyclable de la ville de Québec de 2008;

ATTENDU que les plans de réfection du boulevard Hochelaga présentés à la population par la Ville de Québec (« travaux préparatoires au RSTC ») à l'automne 2019 incluent une nouvelle piste cyclable unidirectionnelle en site propre sur 1,9 km dans la portion du boulevard Hochelaga située entre la rue De Rochebelle et le territoire de l'université Laval;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Andrée Blanchet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de lui présenter l'échéancier prévu pour le déploiement complet de la portion de piste cyclable

unidirectionnelle en site propre entre la rue De Rochebelle et le boulevard Pie-XII.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

En l'absence des trois conseillers municipaux, le point est remis à la prochaine assemblée.

5 Questions et commentaires du public

Un citoyen informe le Conseil de quartier qu'il a demandé à la Ville si elle prévoyait l'ouverture de l'avenue Fournier sur le boulevard Hochelaga dans le cadre du projet de réfection de ce boulevard. La Ville a répondu que ce n'est pas dans ses plans. Le Conseil de quartier a demandé à la Ville de présenter le projet de réfection du boulevard Hochelaga lors de la l'assemblée générale du mois d'avril 2020.

Un citoyen rappelle la demande de citoyens que le trottoir de l'avenue Fournier soit déneigé et quelle est la stratégie du conseil de quartier à cet égard.

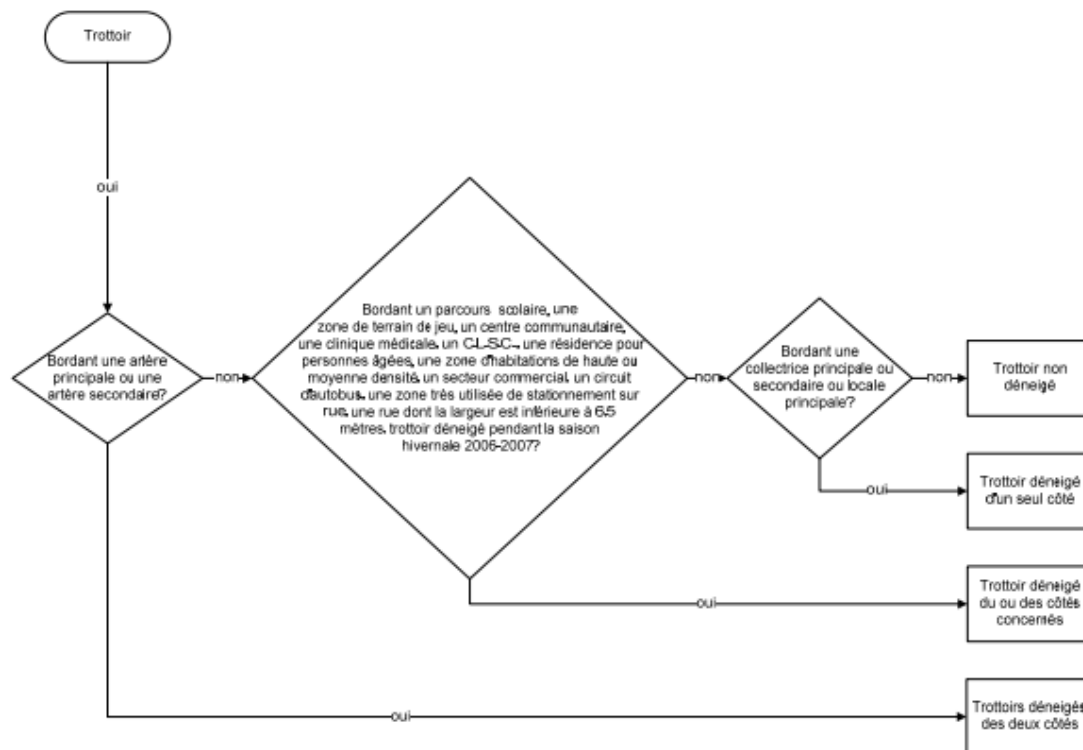
M. Pelletier répond avoir été informé par la Ville aujourd'hui même qu'il n'y aura pas de projet pilote cette année comportant le déneigement du trottoir de l'avenue Fournier. La Ville revient toujours avec la même réponse c'est-à-dire que la fréquentation de la rue ne correspond pas aux critères de la politique de déneigement. Le citoyen soutient que l'achalandage a augmenté depuis les dernières années et qu'il y a une garderie sur la section de l'avenue parallèle au boulevard Hochelaga. Il craint pour les enfants qui fréquentent la garderie et pour ceux qui résident sur l'avenue Fournier.

Il mentionne également que d'autres rues sont dans la même situation et la problématique est soulevée par le conseil de quartier dans le mémoire sur la stratégie de sécurité routière qu'il déposera à la Ville d'ici le 10 janvier prochain.

Le déneigement de la chaussée se fait sur le trottoir lui-même de sorte qu'il demeure impraticable tout l'hiver. M. Villeneuve estime que la situation est dangereuse et inacceptable qu'il faudrait mettre de la pression sur le conseil exécutif au sujet de sa politique de « non-déneigement ».

On reconnaît qu'il faudra possiblement attendre la révision de la [politique de déneigement](#) qui est en cours pour espérer un changement. M. Gagnon-Pelletier fait lecture des critères de déneigement des trottoirs de la Ville (voir la figure suivante).

On réitère aux résidents qu'ils doivent porter plainte en appelant au 311 ou en remplissant le [formulaire](#) à cet effet. Il ne faut pas négliger que c'est par le nombre de plaintes que la Ville mesure l'étendue d'une problématique.



Un jeune citoyen demande ce qu'est le rôle du conseil de quartier et ce qu'il peut ou ne peut pas faire. M. Pelletier lui répond et propose au groupe de l'école De Rochebelle de poursuivre cette discussion après l'assemblée, ce qui sera fait.

Un jeune citoyen demande pourquoi il n'y a pas toujours de cycle de feux piétons à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga en alternance avec les feux de circulation comme on devrait s'y attendre. M^{me} Aubin-Horth répond que La Ville dispose depuis deux ans d'un nouveau système muni de caméra et de contrôle à distance des feux, ce qui lui permet en temps réel d'ajuster les feux en fonction du trafic aux intersections problématiques. La priorité dans l'utilisation de ce système est toutefois centrée sur la fluidité automobile, de sorte que les piétons passent en second lieu, d'où le retard à obtenir un feu piéton. Encore une fois, on recommande d'appeler au 311 ou d'utiliser le [formulaire](#) en ligne pour se plaindre spécifiquement de la mauvaise synchronisation des feux piétons.

6 Suivi des dossiers

•Mémoire sur la Stratégie de sécurité routière

La plus récente version a été transmise aux administrateurs. Les derniers changements portent sur la reformulation de la recommandation 4 ainsi que, à la demande de M. Villeneuve, sur l'ajout des problématiques concernant le boulevard Liégeois et la Côte Ross. Les problématiques qui concernent les autres quartiers sont exclues.

M. Drouin suggère de franciser ou de définir l'expression « Leading interval ». Une note de bas de page sera ajoutée. À la suite de ces remarques concernant les recommandations 3 et 5, elles seront

reformulées.

Le mémoire sera mis à jour. M. Pelletier remercie toute l'équipe de rédaction et les félicite.

Résolution 20-01-04

Concernant l'adoption du mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis sur la stratégie de sécurité routière

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Andrée Blanchet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis sur la stratégie de sécurité routière soit adopté et déposé auprès de la Ville de Québec dans le cadre de sa consultation publique sur le sujet.

Concernant les séances d'audition des mémoires, M. Pelletier s'est inscrit à la rencontre du 27 janvier qui aura lieu en après-midi ou le soir à l'édifice Andrée-P. Boucher 1130, route de l'Église, salle du conseil. Les membres du conseil qui le souhaitent peuvent l'accompagner.

•Suivi des résolutions

M. Pelletier fait le point sur les résolutions à l'aide du tableau qui a été distribué. Ce tableau sera dorénavant transmis avant chacune des réunions.

Concernant la résolution 19-08-04 relative au déneigement sur l'avenue Fournier, la Ville répond qu'il n'y aura pas de projet pilote en ce sens cette année. Une nouvelle résolution sera requise pour relancer la requête de déneigement de l'avenue.

Ce sujet et la politique de déneigement seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion. À une séance du conseil d'arrondissement, le président, M. Rémy Normand, s'était montré sensible à cette problématique et avait reconnu que des ajustements étaient à prévoir, comme le rapportait le journal [l'Appel](#) le 12 février 2019 au lendemain de la séance. Il faudrait réitérer le besoin.

Concernant la résolution 19-05-03 relative à la protection du boisé urbain de Rochebelle, la réponse a été indirectement obtenue par la demande d'opinion demandée par la Ville. Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour émettre éventuellement une nouvelle résolution.

Le tableau de suivi des résolutions sera mis à jour avec les commentaires et les observations formulés.

•Avis du CQSL (demandes de dérogations mineures)

M. Pelletier rappelle avoir fait une demande à la Ville à savoir si des explications peuvent être obtenues concernant les demandes de dérogations mineures. La réponse de la Ville est que pour obtenir plus

d'informations, il faut assister à la séance du conseil d'arrondissement durant laquelle celui-ci statuera sur les demandes. M. Villeneuve est d'avis que la Ville accorde des dérogations qui comportent des écarts avec la réglementation qui sont majeurs plutôt que mineurs.

pas mineures eu égard à l'écart entre souvent qu'il s'agit souvent selon lui, non pas de dérogations mineures, mais de changements importants. Il faut certainement prendre connaissance de toutes les dérogations pour détecter celles qui peuvent être importantes.

La nouvelle Politique de participation publique qui doit spécifier le rôle et le fonctionnement attendu des conseils de quartier et qui doit être déposée prochainement pour consultation publique spécifiera peut-être les attentes de la Ville à l'égard des dérogations mineures. Rappelons que c'est l'article 18 du règlement [R.C.A.3V.Q.38](#) qui spécifie les règles de publication des avis de dérogations mineures dans l'arrondissement.

PUBLICATION

18. L'assistant-greffier de l'arrondissement doit faire publier, au moins quinze jours avant la tenue de la séance où le conseil d'arrondissement doit statuer sur la demande de dérogation mineure, un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil d'arrondissement ainsi que la nature et les effets de la dérogation demandée. Une copie de cet avis est transmise au conseil de quartier, le cas échéant, au plus tard au moment de sa publication.

Cet avis doit contenir la désignation de l'immeuble affecté en utilisant la voie de circulation et le numéro d'immeuble ou, à défaut, le numéro cadastral.

L'avis doit également mentionner que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

2013, R.C.A.3V.Q. 38, a. 18; 2019, R.V.Q. 2504, a. 27.

Le sujet sera à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

• **Aménagement de jardins partagés et agriculture urbaine**

M^{me} Dussault mentionne que l'appel de projets pour des jardins partagés sur des propriétés privées a été prolongé jusqu'au 7 février.

M. Villeneuve s'est inscrit à la rencontre des conseils de quartier sur le plan d'action d'agriculture urbaine qui se tiendra le 16 janvier prochain.

7 Divers

• **Correspondance**

M. Walter mentionne avoir reçu de la Ville la subvention de frais de fonctionnement d'un montant de 737,00 \$.

• **Secrétariat**

Aucun point mentionné.

- **Trésorerie**

M. Ouellet mentionne que le solde du compte au 31 décembre est de 762,51\$. Le budget de fonctionnement pour 2020 est donc de 1 499,51\$.

RÉSOLUTION 20-01-05

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 8 janvier 2020

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 80 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du CQSL du 8 janvier 2020.

RÉSOLUTION 20-01-06

Concernant le paiement de frais de secrétariat pour la mise en forme d'un document

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Andrée Blanchet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 40 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la mise en forme du mémoire du conseil de quartier de Saint-Louis sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la ville de Québec.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Pelletier lève l'assemblée à 21h00.

M. Pierre Pelletier

Président

M. Arnaud Desbiens

Secrétaire